



## DECLARATION PRE-LIMINAIRE

### Comité Social d'Administration de la DT PJJ 44/85

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Nous sommes réunis ce jour pour étudier le projet territorial du territoire 44-85, étude d'autant plus attentive que les projets de services des unités du territoire devraient en découler.

En préambule nous souhaitons souligner notre désarroi et notre solidarité avec les services de la protection de l'enfance actuellement en grande difficulté au regard du délitement catastrophique de l'état de leurs services et des prises en charge qui en découlent : 350 mesures de placement non exécutées et 1200 jeunes ne bénéficiant pas de mesures de protection à domicile pourtant ordonnées. Cela n'est pas sans conséquences sur nos modalités de prise en charge à la PJJ. Ces ruptures de parcours peuvent créer des situations qui génèrent des passages à l'acte. De fait, nous constatons de forte augmentation de MJIE dont certaines sont ordonnées et orientées à la PJJ fautes de mesures d'AEMO ou de placement effectives.

Avant d'aborder le fond de ce projet nous tenons à signifier que sa lecture s'est révélée fastidieuse tant nous relevons des imprécisions et un manque de rigueur dans la rédaction globale de ce projet. Dès la page de garde, pas de précision sur la période de référence, une description des services aléatoire et inégale, des manques et des imprécisions sur les chiffres...

Dans ce projet, si vous semblez affirmer une volonté de bienveillance, de disponibilité et de collaboration étroite avec les services, les agents et les partenaires du territoire, dans les faits nous ne pouvons que déplorer que ces principes annoncés ne se déclinent pas dans la réalité sur le terrain :

Nous pouvons évoquer, de manière non exhaustive, le manque d'animation territoriale sur la question du placement (difficulté de coordination entre la protection de l'enfance et la PJJ, Difficulté de saisine de la commission « cas complexe), le manque récurrent de postes vacants dans l'ensemble des services (postes non remplacés ou non pourvus), un décalage entre l'animation territoriale affichée « régulière , récurrente » et la réalité effective (rencontre avec les juridictions, récurrence des commissions...).

Nous avons l'impression de ne pas partager la même réalité que la vôtre : vous annoncez de façon erronée que les agents rencontrent le médecin du travail annuellement, nous constatons une augmentation des arrêts et des signes d'alerte relevant des RPS dans l'ensemble des services.

Nous partageons cependant le constat du manque criant d'hébergement sur le territoire et celui des services d'insertion de proximité (La Roche sur Yon et Saint-Nazaire). Nous espérons à présent être associés à la mise en œuvre de ces projets.

La CGTPJJ 44-85 restera vigilante à ce que, au-delà des annonces littérales, des propositions et des actions concrètes soient engagées par la DT et ce dans l'intérêt des agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des missions d'éducation qui leurs incombent.

Les Représentants CGTPJJ 44-85